

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLE

Séance du 05 décembre 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 28/11/2025

*cinq décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean ARCAS*

Présents : 10

Dont Présents non  
votants : 0

Représentés : 8

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Patrick CABROL, Béatrice FALCOU, Marie-Pierre PONS, Thérèse SALAVIN

**Représentés:** Catherine COMBES représentée par Laurent BRUNET, Mariette COMBES représentée par Christian BIES, Elisabeth DAUZAT représentée par Laurent BRUNET, Daniel GALTIER représenté par Francis BOUTES, Martine GIL représentée par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE représenté par Christian BIES, Pierre MATHIEU représenté par Jean ARCAS, Séverine SAUR représentée par Marie-Pierre PONS

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Julian GUIRAUD, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Catherine SONZOGNI, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

**Absents:**

**Objet: Habitat : Pacte Territorial ECFR, partenariat Agence Départementale d'Information sur le Logement /Observatoire Départemental de l'Habitat 2025**

Depuis la création du Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'ambition politique des élus s'est traduite par la mise en œuvre de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire. Les communautés de communes ont confié cette mission au Pays aussi bien pour la mise en œuvre opérationnelle de différents programmes successifs en régie que pour le suivi-animation également en régie.

La mise en œuvre d'un Pacte Territorial Espace Conseil France Rénov' au 1<sup>er</sup> janvier 2025 fait suite à une OPAHRR et à trois programmes d'Intérêt Général.

Par ailleurs le volet juridique de cette mission est assuré au travers d'une convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement.

Il est rappelé qu'une convention 2024/2025 a été conclue entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles et l'ADIL de l'Hérault, pour définir les conditions de leur partenariat en matière de diffusion de l'information sur le droit du logement, les aides et financements, la fiscalité du logement, les dispositifs contribuant à l'accès au logement au bénéfice des habitants du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, et en matière d'observation.

La convention initiale prévoyait le conseil juridique et l'observatoire du logement. Deux nouvelles conventions pour la période 2024/2025 sont présentée afin d'assurer les mêmes missions complétées par des permanences sur le territoire les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois au siège du Pays Haut Languedoc et Vignobles. L'avenant de 2025 de l'ADIL vient actualiser le montant de la cotisation calculée sur le nombre d'habitants.

Pour 2025, le montant des adhésions est calculé sur la base de 80 665 habitants et porté à :

- 8 066,50 € pour la mission information conseil
- 5 000 € pour la mission observation.

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025

Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE\_25\_05\_12\_06-DE

A G E D I

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la signature des conventions avec l'ADIL et l'ODH et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise le Président à signer :

- La convention avec l'ADIL et l'ODH
- Tous documents relatifs à ces opérations

Le Président,  
Jean ARCAS

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025

Date de reception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE\_25\_05\_12\_06-DE

A G E D I